



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRETARIAT GÉNÉRAL COMMUN
DÉPARTEMENTAL DE LA
SEINE-MARITIME**

Service des ressources humaines
Bureau pilotage des effectifs et développement
des compétences
Unité Mobilité, effectifs et recrutements

✉ : sgc-concours@seine-maritime.gouv.fr

**Arrêté portant ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au grade
d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'Intérieur et des outre-mer pour la région
Normandie au titre de 2024**

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'État ;

Vu la loi n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2005-843 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 modifié relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2005-1228 du 29 septembre 2005 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n°2005-1229 du 29 septembre 2005 modifié instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur et de l'outre-mer ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique ;

Vu le décret n°2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations aux règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté N° 24-010 du 14 février 2024 portant délégation de signature à Madame Béatrice STEFFAN secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté n°24-009 du 14 février 2024 portant délégation de signature à Mme Hélène HESS, sous-préfète chargée de mission, secrétaire générale adjointe ;

Vu l'arrêté du 18 septembre 2023 portant à la modernisation des épreuves des concours externe et interne d'adjoints administratifs principaux de deuxième classe de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté du 24 octobre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de concours externes et internes pour le recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'autorisation ministérielle du 14 février 2024 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2024 au recrutement d'adjoints administratifs principaux de 2e classe de l'intérieur ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

ARRÊTE

Article 1 : Est autorisée, au titre de l'année 2024, pour la région Normandie, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe de l'Intérieur et des outre-mer.

Article 2 : Les épreuves écrites d'admissibilité des concours externe et interne d'adjoint administratif de l'intérieur et des outre-mer, organisées dans la région Normandie, auront lieu le **mardi 14 mai 2024**.

Article 3 : Un centre d'examen unique est ouvert, dans le département de la Seine-Maritime à Rouen, pour l'ensemble de la région Normandie.

Article 4 : La demande d'admission à concourir s'effectue au choix du candidat :

a) Soit par voie télématique sur le site internet de *La préfecture et des services de l'État en région Normandie*.

La date limite de clôture des inscriptions par voie télématique est fixée au **jeudi 4 avril 2024 à 23:59 heures (heure de Paris), terme de rigueur.**

Le candidat doit impérativement procéder à la validation de son inscription sur le service télématique dans le délai de rigueur pour que sa candidature soit regardée comme valable. Les pièces justificatives éventuellement nécessaires devront être jointes à l'inscription sur le service télématique.

b) Soit par voie postale : Le dossier d'inscription doit comporter le formulaire d'inscription au concours, dûment rempli, daté et signé, accompagné des éventuelles pièces justificatives requises.

Les candidats devront envoyer, par voie postale uniquement, et au plus tard **le jeudi 4 avril 2024** (le cachet de la poste faisant foi), leur dossier d'inscription complet à :

Préfecture de la Seine-Maritime
Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime
Service des ressources humaines
Bureau pilotage des effectifs et développement des compétences
Unité mobilité, effectifs et recrutements
7 place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX

Tout dossier mal renseigné sera rejeté.

Article 5 : Le nombre de postes offerts au recrutement visé à l'article n°1 est fixé ainsi qu'il suit :

- **13 postes** pour le concours **externe** ;
- **2 postes** pour le concours **interne**.

Les postes proposés seront localisés au sein de la région Normandie en périmètre police nationale, gendarmerie nationale, préfecture et secrétariat général commun départemental.

La structure pourra avoir recours aux listes principales et complémentaires, selon l'ordre de classement des lauréats.

Article 6 : Les résultats d'admissibilité seront publiés à **partir du mercredi 22 mai 2024** sur le site internet de *La préfecture et des services de l'État en région Normandie* > *Les services de l'État recrutent en Normandie* > 2/ Consulter les publications de concours, lien ICI.

Article 7 : Les dates prévisionnelles des épreuves orales d'admission sont fixées **la semaine du 13 au 21 juin 2024** dans les locaux de la préfecture de la Seine-Maritime, à Rouen.

Article 8 : Les candidats en situation de handicap peuvent obtenir des aménagements d'épreuve. À

cet effet, un certificat médical établi par un médecin agréé doit être produit et daté de moins de 6 mois avant le déroulement des épreuves. Il doit préciser la nature des aides et aménagements sollicités.

Article 9 : La date limite d'envoi (cachet de la poste faisant foi) ou de dépôt du certificat médical est fixée à trois semaines avant le début des épreuves, délai de rigueur, conformément au décret n°2020-523 du 4 mai 2020.

Article 10 : Un arrêté de composition de jury sera publié ultérieurement et sera accessible sur le lieu des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Article 11 : Le classement des candidats admis sera publié à **compter du vendredi 21 juin 2024** sur le site internet de *La préfecture et des services de l'État en région Normandie > Les services de l'État recrutent en Normandie > 2/ Consulter les publications de concours, lien ICI.*

Article 12 : La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à ROUEN, le

27 FEV 2024

Pour le préfet,
Pour le préfet et par délégation,
La secrétaire générale



Béatrice STEFFAN